

Séance du 30 octobre 2020

Date et lieu de la réunion : Le 30 octobre 2020 à 18h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 octobre 2020. Conseillers en exercice : 7.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Gleyze Jeannine née Barbut, Laborde Josette, Michel Yves., Perrin Jean-Michel, Tailland Thierry. **Sous la présidence de Mr MICHEL Yves (1er adjoint)**

Objet : Projet photovoltaïque des Plaines de Brunel sur la commune de Borne

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code rural ;

Un élu, également propriétaire et exploitant agricole de terrain situé sur la commune, est concerné à titre privé par la construction et l'exploitation du parc solaire, et ne souhaite donc pas prendre part au vote du conseil municipal.

Il s'agit de :

Monsieur Thierry CHAMPEL, maire

Afin d'éviter tout risque d'influence de ce dernier sur le vote du conseil municipal, ledit conseiller n'a pas participé à la préparation de la présente réunion, ne prend pas part au vote, et sort de la salle du conseil durant les débats et le vote de la présente délibération.

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Borne pour la protection de l'environnement et la production d'énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant les précédents échanges et présentations faites par la société Boralex ;

Considérant que les atouts des panneaux photovoltaïques sont nombreux : production d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités, diversification énergétique, ...

Considérant les atouts du site et du projet (potentiel solaire suffisant, proximité des réseaux routiers, impacts sur l'environnement et le paysage limités, respect des contraintes et servitudes publiques, ...) ;

Considérant que pour assurer la continuité du projet et notamment constituer le dossier de permis de construire, les conseillers municipaux de Borne, non concernés directement ou indirectement par les implantations, ont été convoqués ;

Après discussion, sans les élus du conseil directement ou indirectement concernés par le projet, **les membres du conseil municipal par 6 voix sur 7, le Maire ne prenant pas part au vote, :**

- ✓ **donnent un avis favorable au projet d'implantation de panneaux photovoltaïques et leurs aménagements par la société Boralex ;**
- ✓ **donnent un accord de principe pour la modification des documents d'urbanisme de la commune permettant la réalisation de ce projet. La modification de ce document sera portée par la communauté de commune de la Montagne d'Ardèche, qui possède la compétence urbanisme.**
- ✓ **donnent le pouvoir au maire ou son adjoint pour signer tous documents liés avec ce projet.**